

Je désire devenir membre de la GML

L'affiliation GML-ALAtD est uniquement possible en remplissant le formulaire d'inscription sur [www.alatd.lu](http://www.alatd.lu)

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Profession: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Tel: \_\_\_\_\_

Adresse Courriel: \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Prière de renvoyer par courrier  
Gesellschaft fir Musiktherapie  
34, rue Josy Welter  
L-7256 Walferdange



Gesellschaft fir Musiktherapie  
zu Lëtzebuerg

### **Gesellschaft fir Musiktherapie zu Lëtzebuerg**

créée le 14 mars 2004

Grâce à l'initiative de quelques musicothérapeutes, cette association regroupe des personnes de provenances et de formations diverses s'intéressant vivement à la musicothérapie.

Son objectif :

#### **Promotion et reconnaissance de la musicothérapie au Luxembourg**

Pour ce faire, elle utilisera tous les moyens adéquats et se propose en particulier de:

1. - diffuser des informations sur la musicothérapie, sur les formations, sur les champs d'action
2. - promouvoir des échanges entre musicothérapeutes et des échanges interdisciplinaires
3. - organiser des conférences, collaborer avec des organisations internationales  
- soutenir des projets et promouvoir la recherche



## Conseil d'administration:

Cathy Schmartz  
présidente

Isabelle Toussaint-Dartevelle  
trésorière

Sarah Guden  
secrétaire

siège:  
34, rue Josy Welter  
L-7256 Walferdange  
gmlinfo@musiktherapie.lu

c

<http://www.musiktherapie.lu>

Affiliée à la 'European Music Therapy Confederation'(EMTC) depuis 2006, la GML est représentée par une déléguée à l'assemblée générale annuelle de l'EMTC. De ce fait elle a participé à l'élaboration du 'European Music Therapy Register' (EMTR) aux standards minimaux de qualification du musicothérapeute. Ces standards ont servi d'orientation au registre GMLR, que la GML vient d'élaborer pour ses membres musicothérapeutes au Luxembourg. Le GMLR est opérationnel depuis 2012. Ce registre ainsi que la formulation d'une définition de la musicothérapie et d'un code déontologique constituent des étapes importantes dans la démarche vers la reconnaissance de la musicothérapie et de la profession du musicothérapeute.

Tout un chacun peut devenir membre de la GML\* et soutenir son travail en faveur de la musicothérapie en payant une cotisation annuelle de **25 euros ( étudiants 15 euros ) ou plus.**

Afin de souligner notre esprit de collaboration, nous offrons aux musicothérapeutes à partir du 1er janvier 2012 de devenir en même temps membre de l'ALAtD (Association Luxembourgeoise des Art-Thérapeutes Diplômés, [www.alatd.lu](http://www.alatd.lu) ) et de la GML, pour un tarif de 100 EUR pour les deux cotisations. Vous économisez 25 EUR.

Dans le cas d'une première cotisation combinée, veuillez remplir le formulaire d'inscription de l'ALAtD que vous trouvez sur [www.alatd.lu](http://www.alatd.lu)

\* Ceci ne constitue pas un enregistrement au GMLR, registre des musicothérapeutes. Être membre de la GML est une condition à l'enregistrement. Veuillez consulter la page web [www.musiktherapie.lu](http://www.musiktherapie.lu) pour toutes les informations concernant la procédure en question.

Le numéro de compte de la „Gesellschaft fir Musiktherapie zu Lëtzebuerg“ est:

**ccpl: LU82 1111 2186 3493 0000**  
**BIC: CCPLLULL**